

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal
Les Martres-sur-Morge
Mardi 9 mars 2021

Présents :

Eugène CHASSAGNE,
Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA
Luis CRESPO, Marie-France LABBE
Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO,
Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT

Samya RIOTON (procuration à Marie-France LABBE)

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 21/01/2021.

Signature du registre.

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que deux points (points n° 6 et n°7) soient ajoutés à l'ordre du jour de la réunion, à savoir une délibération l'autorisant à régler une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif ainsi que la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe non titulaire. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, sa demande.

1. Compte administratif 2020

Madame Marie-France LABBE présente et détaille aux membres du conseil municipal le compte administratif 2020 :

Exécution du budget

2020 : année difficile. Cependant le budget affiche des taux d'exécution corrects, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement 375 588,42 €
pour un budget de 490 559 € (taux de 76,56 %)

Recettes réelles de fonctionnement 451 130,50 €
pour un budget de 436 786 € (taux de 103,28 %)

Dépenses réelles d'investissement 339 010,89 €
pour un budget de 488 324,26 € (taux de 69,42 %)

Recettes réelles d'investissement 189 071,70 €
pour un budget de 168 000,00 € (taux de 112,54 %)

Ce qui nous donne en intégrant les reports de l'année n-1 un résultat de fonctionnement de 145 934,70 € (résultat de l'année 69 821,08 €) et un résultat d'investissement de 153 765,45 € (résultat de l'année déficit de 144 218,19 €).

Résultats reportés au budget 2021.

Nous avons réalisé les projets 2020. Il reste à payer sur ces réalisations environ 70.000 euros.

Nous les avons autofinancés en puisant sur nos ressources propres.

Le résultat d'investissement passe de 297 983,64 € à 153 765,45 €.

- **Pour la section de FONCTIONNEMENT**

DEPENSES

En ce qui concerne le chapitre 011 (charges à caractère général) le montant n'a guère évolué, passant de 128 912,38 € à 132 111,02 €, augmentation de 3 198,64 €.

Une augmentation du chapitre 012 (charges de personnel) entre 2019 et 2020 de l'ordre de 22 746,59 € dont une part concerne les intervenants musicaux et d'éducation physique. Ces prestations facturées tardivement par la Communauté de Communes, suite au transfert de compétence sont, à la demande du comptable public, à mandater en charge de personnel.

Une augmentation au chapitre 65 de 5 481,00 € concerne les indemnités des élus.

RECETTES

Au chapitre 70, un net recul des produits de service 87 800,57 € en 2019 pour 59 045,07 € en 2020 moins 28 755,50 €.

17 559,20 € en moins pour les redevances scolaires et périscolaires (crise COVID) et au 70875, -12 284,00 € participation à l'école des communes de Varennes-sur-Morge et de Surat qui ont vu le nombre d'enfants baisser (24 enfants pour Varenne-sur-Morge en 2019 contre 10 en 2020).

Les impôts et taxes, dotations et participations connaissent une augmentation de 11 253,48 € due essentiellement à une subvention du département de 12 050,00 € qui correspond à la subvention eaux pluviales qui aurait dû être passée en investissement...

- **Pour la section d'INVESTISSEMENT**

DEPENSES

Les projets ont été réalisés.

RECETTES

Les recettes d'investissement composées des subventions du FCTVA et de la TAM ont été comptabilisées à hauteur des prévisions budgétaires, voire plus pour le FCTVA et la TAM.

CONCLUSION

Un budget 2020 réalisé et sincère, quelques erreurs d'imputation à revoir en investissement pour 2021.

Pas de reste à réaliser, choisi par Monsieur le Maire (les restes à réaliser servent à payer l'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du budget) donc factures en reste incluses dans le budget 2021.

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement, 45 00,00 € en investissement laisse un résultat reporté de l'ordre de 100 934,70 € et ouvre une capacité d'investissement de 153 765,45 € plus 45 000,00 € donc de 198 765,45 € moins le remboursement de la dette de l'ordre de 20 000,00 €.

Après cette présentation, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Monsieur Domenico MODISTA, doyen de l'assemblée, afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.

2. Approbation du compte de gestion 2020

Après lecture du compte de gestion, reflet exact du compte administratif, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce document.

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement pour l'année 2020. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation à savoir 45 000,00 € à l'article R1068 (affectation en réserves d'investissement) et 100 934,70 € à l'article R002 (report en fonctionnement).

4. Vote du taux des taxes communales

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide après en avoir délibéré de ne pas augmenter le taux de référence des taxes locales pour 2021 et vote à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation.....9,23 %
- Taxe foncière (bâti)16,67 %
- Taxe foncière (non bâti)80,47 %

5. Eaux pluviales urbaines

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'attribuer un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans en vue de participer au financement des travaux de réfection de réseaux, part eaux pluviales urbaines :

- Chemin des Groseilliers 13 585,00 €
- Rue des Marronniers 26 727,47 €

Après échanges, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout acte y afférent. Cette délibération sera transmise au président de RLV.

6. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Afin de pouvoir régler des factures urgentes d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Aujourd'hui Monsieur le Maire demande l'accord de son conseil municipal afin de pouvoir régler la facture de l'Entreprise ADEQUAT (achat de lits pour la sieste des enfants de l'école), d'un montant de 683,66 €.

L'autorisation lui est donnée à l'unanimité.

7. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe non titulaire

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et pour anticiper le départ à la retraite, au 1^{er} Juillet 2021, de l'Adjoint Administratif Territorial titulaire, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe non titulaire à compter du 1^{er} avril 2021, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, à raison d'un temps de travail de 28/35^{ème}.

Monsieur le Maire demande l'accord de son conseil municipal afin de prendre un arrêté de nomination en qualité d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet d'un agent en catégorie C, et de le rémunérer suivant le barème de rémunération correspondant au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe, Echelle C1 – Echelon 1 – IB 356- IM 332.

L'autorisation lui est donnée à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Le service urbanisme de RLV a informé la municipalité que le terrain choisi pour l'implantation de l'antenne TDF sur un terrain route de Maringues était classé en zone protégée. Afin que les travaux se réalisent, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de décaler de quelques mètres l'installation de cette antenne. L'accord lui est donné.
- Monsieur le Maire fait part de la demande du Vélo-Club de RIOM, à savoir l'organisation d'une course pour ses jeunes cyclistes, cet été, dans notre commune. Le conseil municipal étant favorable à cette manifestation, la Commission Sport va se rapprocher du Vélo-Club de Riom afin de pouvoir l'organiser au mieux.
- Concernant l'arrivée de la fibre, des retards sont à prévoir pour l'installation dans les foyers (pas avant fin mai 2021).
- Pour des raisons évidentes de sécurité, il est rappelé que les rues du village ne sont pas un terrain de jeux pour les enfants utilisant, entre autres, une trottinette.
- Présentation du projet, conduit par RLV, d'aménagement d'un chemin de randonnée le long de la Morge (de Chambaron-sur-Morge à Saint-Laure) et traversant 4 villages (Chambaron-sur-Morge, Varennes-sur-Morge, Les Martres-sur-Morge et Saint Ignat).

Ce parcours, piéton et VTT, d'une longueur de 21,6 kms, suivra au plus près le cours de la rivière La Morge, tout en conservant l'aspect naturel du territoire.

- A la suite de la construction des logements sociaux, un lampadaire devenu gênant sera décalé. La municipalité va contacter le SIEG à ce sujet.
- La municipalité va étudier la faisabilité d'installer une main-courante sur la partie haute de la rue de la Passerelle et demander un devis.
- Des arbres seront plantés sur le terrain communal près de la passerelle.

Fin de la réunion à 22 heures.

Le Maire
E. CHASSAGNE

La secrétaire de séance
A. BOROT



E. Chassagne

A. Borot

Chenilles processionnaires du pin

La processionnaire du pin est un insecte endémique qui inflige non seulement d'importants dégâts à la plupart des espèces de pins, mais aussi des problèmes sanitaires parfois sévères chez l'homme et les animaux. Sur l'homme, son fort caractère urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques : démangeaisons, oedèmes (au niveau des mains, du cou, du visage), mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires (asthme). Les réactions allergiques les plus sévères peuvent conduire au choc anaphylactique.

Vous pouvez vous renseigner auprès du FREDON Auvergne Rhônes Alpes afin de connaître les différentes méthodes de lutte contre ce fléau : 07 80 46 77 36

